



Sillery, le 22 novembre 2007

Chers parents,

Vous savez déjà que le ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport s'est récemment engagé dans un processus de standardisation des résultats qui comporte toujours une saisie de cotes par les enseignants, mais qui conduit à un résultat exprimé en pourcentage (%). Le MELS a aussi prévu le retour des moyennes de groupe et l'application d'une table de conversion (pondération) pour chaque discipline.

Afin de concrétiser cette décision ministérielle, un consensus autour d'un tableau d'équivalence a été établi. Il est le fruit de nombreux échanges entre la direction, les membres du corps professoral du milieu ainsi que les directions des autres écoles privées. Nous sommes satisfaits de ce travail d'équipe et le joignons à cet envoi afin que vous puissiez en prendre connaissance avant la remise des bulletins. De plus, pour vous assurer une meilleure compréhension de la table de conversion (pondération), nous vous présentons un document inhérent aux calculs du résultat disciplinaire.

Les éléments inchangés au regard du bulletin sont :

- les valeurs, les orientations, les fonctions et le processus relatif à l'évaluation;
- l'instrumentation pour l'évaluation des apprentissages (les situations d'apprentissage et d'évaluation, les tâches complexes et le portfolio, etc.);
- l'évaluation des savoirs essentiels (connaissances) et l'évaluation du français écrit dans les autres disciplines demeurent pour l'Externat une exigence propre à notre école.

Comme l'équipe en place possède une **excellente expérience en évaluation**, soyez assurés qu'elle peut accomplir cet **acte professionnel** avec la même rigueur que par le passé. Les outils conçus, suite aux divers échanges et le jugement global de chaque personne, nous permettent indéniablement de répondre à tous les éléments prescriptifs du MELS.

Nous vous souhaitons d'agréables rencontres lors de la remise des bulletins.

Le directeur général,

La directrice adjointe,

Alain Roy

Josée Martineau

p. j. Tableau d'équivalence
Table de conversion

Table de conversion

Un résultat disciplinaire pour chacune des matières

L'enseignant doit calculer une note en pourcentage pour l'ensemble des matières. Il tient compte à cet égard d'une table de conversion dans laquelle est précisée l'importance relative des compétences les unes par rapport aux autres. Par exemple, en français langue d'enseignement, au 3^e cycle, la lecture et l'écriture comptent respectivement pour 20% et 40% de la note finale, alors que l'expression orale compte pour 20 %, et que l'appréciation des textes bénéficie de la même importance soit 20%.

Table de conversion	
<i>Compétences</i>	<i>Pondérations</i>
Lire	20%
Écrire	40%
Communiquer oralement	20%
Donner son opinion sur des textes	20%

Exemple de calcul pour établir le résultat disciplinaire		
<i>Compétences/ Pondérations</i>	<i>Notes de l'enseignant</i>	<i>Résultats disciplinaires selon les pondérations</i>
Lire (20%)	75%	15/20
Écrire (40%)	85%	34/40
Communiquer oralement (20%)	80%	16/20
Donner son opinion sur des textes (20%)	Compétence non évaluée *	Compétence non évaluée *
Résultat disciplinaire		65/80 → 81%

Résultats inscrits sur le bulletin	
<i>Compétences/ Pondérations</i>	<i>Résultats</i>
Lire (20%)	75%
Écrire (40%)	85%
Communiquer oralement (20%)	80%
Donner son opinion sur des textes (20%)	Compétence non évaluée *
Résultat disciplinaire	81%

(* Comme les compétences disciplinaires ne sont pas à évaluer à toutes les étapes, voici un exemple concret.)